

Association de chasse maritime de Calais Une saison à marquer d'une pierre blanche

L'Association de chasse maritime de Calais (ACMC) a tenu son assemblée générale au complexe municipal des sports et des loisirs de Marck. Plus de trois cents personnes sur les mille adhérents avaient fait le déplacement pour y assister. Parmi les personnalités présentes, chacun a pu noter la présence de Gilles Cocquempot, le député de la 7e circonscription, Willy Schraen, le nouveau président de la Fédération des chasseurs du Pas-de-Calais, et Jean-Michel Taccoen, le premier vice-président et président exécutif.

« Nous avons perdu les limicoles »

La parole a été donnée en premier à Roger Catez, le secrétaire de l'association. Dans son discours introductif, il a tenu à dire que la saison de chasse était à marquer d'une pierre blanche. « Elle a été très chargée, tant au niveau de notre féderation, a-t-il dit, grâce à un changement sans précédent avec le départ d'une personne dont j'ai repris le nom (Ndlr : Philippe Bettig, le président de la Fédération des chasseurs du Pas-de-Calais). Je tiens à féliciter le président Dominique Gavelle et les administrateurs de l'association pour le travail accompli. »

Dominique Gavelle a ensuite

pris la parole pour exposer le rapport moral et le rapport d'activités de l'Association de chasse maritime de Calais : « Les grandes lignes pour moi, débutent en janvier 2010, avec la perte des limicoles. Il s'agit de petits échassiers comme les bécassines. Le conseil d'Etat nous avait donné raison et dans un obscur échange entre la Fédération des associations de chasse et conservation de la faune sauvage de l'Union européenne (Facel), l'Association nationale des chasseurs de gibier d'eau, en échange des oies, nous avons donné les limicoles. Cette décision est lamentable et couronne l'incompétence des personnes et de ces instances. »

Retour sur l'inauguration des treize huttes

Le président de l'Association de chasse maritime de Calais est revenu sur l'inauguration des treize huttes de chasse sur les territoires de Calais et de Marck, en juin 2010. Quarante-vingts chasseurs ont pu réintégrer l'association. « Nous avons été très heureux de les accueillir, car ces gens-là, ne s'accusaient plus depuis qu'ils avaient perdu leurs huttes. Cette première saison peut être riche d'enseignements



Différents présidents de fédérations de chasseurs étaient présents.

étant donné la belle migration que nous avons eue. Il reste à végétaliser au maximum afin que cet endroit se marie au mieux avec la nature. »

Dominique Gavelle est revenu également sur l'ouverture de la chasse le 7 août et les premières nuits dans ces treize huttes. En septembre, c'était l'ouverture générale avec la présence de nombreux lapins. Il en a profité pour faire une parenthèse sur le vaccin contre la myxomatose et la maladie virale hémorragique.

La colère de Dominique Gavelle

En novembre 2010, l'Association de chasse maritime de Calais a participé à la première commission migratoire mise



Dominique Gavelle est le président de l'Association de chasse maritime de Calais.

Cette motion a été présentée en juin lors de la dernière réunion des Fédérations côtières. Seuls les présidents des fédérations de chasseurs du Pas-de-Calais, du Nord et de la Corse du sud l'ont signé à ce jour, ce que déplore Dominique Gavelle : « Je vomis et je hais les traitres de la chasse française », a-t-il martelé. Cette phrase, il l'a répétée lors des états généraux de la chasse, en visant les différents présidents de chasseurs qui ont sou-

haité ne pas signer cette motion. La commission migratoire a permis de limiter un quota de vingt-cinq canards à ne pas dépasser entre la tombée de la nuit et le lever du jour dans le secteur des huttes. Ce chiffre satisfait pleinement Dominique Gavelle car ce quota est rarement atteint.



Environ trois cent cinquante chasseurs étaient présents.



Dominique Gavelle s'est félicité de la reconstruction des huttes de chasse (photo d'archives).

Pétition de l'Union nationale des associations de chasseurs d'oiseaux migrateurs (Unacom)

D'appliquer la convention de Berne et l'accord permettant la pratique raisonnable des chasses traditionnelles et de retour, de faire respecter la réglementation relative au droit de propriété en France, l'emise en cause par la directive 92/43 CEE dite "Natura 2000",

De faire face à une réglementation trop restrictive de la chasse française du gibier d'eau et des oiseaux de passage imposée par l'Europe, non-conforme à une gestion réaliste des espèces, dans le respect des conventions et Accords internationaux et du droit dérivé, la mise en œuvre en concertation avec l'Unacom, les fédérations et les associations de chasseurs, la réalisation d'une protection efficace sur l'ensemble du territoire des zones humides et du biotope.

L'objectif est de permettre aux espèces de se régénérer et d'hiverner, dans la perspective d'une chasse et d'une gestion durable. Une loi nationale sur les dates d'ouver-

ture et de fermeture respectant les conventions et accords internationaux. D'ouvrir la chasse du gibier d'eau à une même date, tant sur le domaine public maritime que sur les marais de l'intérieur, comme cela est déjà d'application sur une partie de notre territoire, de ramener l'ouverture du vanneau, du milouin et du chipeau à l'ouverture spécifique du gibier d'eau sur tous les territoires, d'autoriser la chasse des oies jusqu'au dernier jour

de février sur tout le territoire Français, la fermeture des limicoles à la fin février, de supprimer les moratoires injustifiés et de mettre en œuvre des études scientifiques par des structures neutres, sur l'état des populations d'oiseaux le nécessitant, de supprimer la réglementation pour le baguage des appelants due à la grippe H5N1, enfin, d'utiliser le plomb nickelé dans les zones humides comme cela se pratique dans d'autres pays de l'Union européenne.